



AMERIQUE - De l'urgence d'éradiquer le phénomène des domestiques mineurs

Montevideo (Agence Fides) – Dix organisations internationales importantes exhortent les Ministres du Travail du monde entier à protéger les enfants qui travaillent comme domestiques et à ratifier la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur les travaux domestiques.

Dans une lettre ouverte diffusée le 25 février et envoyée à Fides, les organisations en question, dont Human Rights Watch et Amnesty International, demandent à ce que soit fixé un âge minimum pour le travail domestique en accord avec la Convention de l'OIT adoptée en juin 2011. Le document vise à améliorer la vie des près de 15 millions d'enfants qui, selon les estimations, sont employés comme domestiques dans différentes nations du monde, en affirmant qu'ils ne doivent pas être privés d'instruction, cette dernière constituant l'un de leurs droits essentiels. La Convention a été jusqu'à présent ratifiée par quatre gouvernements, à savoir ceux de l'Uruguay, des Philippines, de l'Italie et de l'île Maurice sachant que, dans au moins 48 pays, le texte se trouve à l'étude devant le Parlement ou d'autres institutions en vue de son approbation.

Les signataires de la lettre ouverte sont des organisations pour les droits des enfants, les droits humains et des groupes humanitaires présents dans plus de 135 pays du monde entier, à savoir : Amnesty International, Anti-Slavery International, Defence for Children International, Child Rights International Network, Global March against Child Labour, Human Rights Watch, International Domestic Worker Network, International Labor Rights Forum, Plan International et World Vision. (CE) (Agence Fides 27/02/2013)